



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00244

Numéro SIREN : 407 894 740

Nom ou dénomination : 2RG Restauration Rapide de Guérande

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2017 sous le numéro de dépôt 1222

2017 5 1822

2RG RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 134 boulevard des Océanides, BP 91

44380 PORNICHET

407 894 740 RCS ST NAZAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21 MAI 2015

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 380 472,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	380 472,49 euros
A titre de dividendes aux associés	250 000,00 euros
Soit 500,00 euros par part	
Le solde	130 472.49 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 283 668.48 euros.	

Le paiement des dividendes est effectué ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 12 500,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 237 500,00 euros.

Les associés sont informés qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

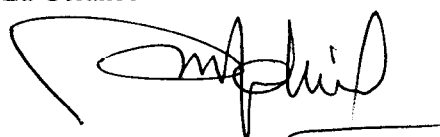
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31 décembre 2013	16 000.00 €	304 000.00 €
31 décembre 2012	15 000.00 €	285 000.00 €
31 décembre 2011	10 000.00 €	190 000.00 €

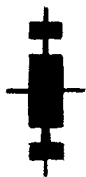
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Griffé



Françoise Fradin
COMMISSARIAT AUX COMPTES

98, quai de la Fosse
44100 Nantes

Téléphone : 02 40 73 77 26
Télécopie : 02 40 73 36 14

Membre de la Compagnie
régionale de Rennes

SIRET 347 592 107 00028

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

(12 mois)

RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE – 2RG

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 622 €

134 boulevard des Océanides

44380 PORNICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE

Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou autre moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble, et contribue donc à la formation de notre opinion de certification sans réserves émise dans la première partie de ce rapport.

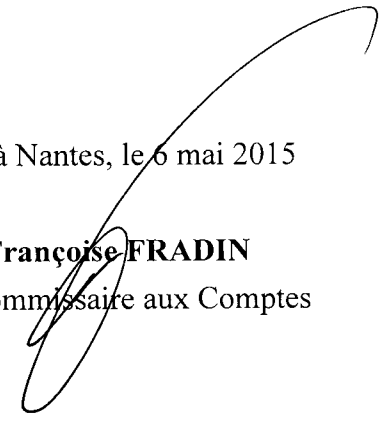
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nantes, le 6 mai 2015

Françoise FRADIN
Le Commissaire aux Comptes



Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2RG-RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE</u>					Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>Route de la Baule 44350 GUERANDE</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 0 7 8 9 4 7 4 0 0 0 0 2 3</u>					Néant ☐ *				
					Exercice N clos le, <u>31/12/2014</u>				
					Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 049	AG	7 049			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	393 825	AS	295 652	98 173		
		Autres immobilisations corporelles	AT	799 013	AU	354 490	444 522		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	16 995	CV		16 995		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	760	BI		760		
	TOTAL (II)			BJ	1 217 643	BK	657 192	560 451	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	22 139	BM		22 139		
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 814	BY		5 814		
		Autres créances (3)	BZ	99 574	CA		99 574		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	306 335	CE	3 136	303 199		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	133 810	CG		133 810		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	16 658	CI		16 658			
TOTAL (III)		CJ	584 333	CK	3 136	581 196			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 801 977	1A	660 329	1 141 648		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2RG-RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622.....)		DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	153 195
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	380 472
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	542 053
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	248 624
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	3 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	162 811
	Dettes fiscales et sociales		DY	184 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	599 594	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 141 648	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
			ID	
			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	467 494
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	242	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2RG-RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE								Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	4 419 234	FE		FF	4 419 234		
		FG	79 447	FH		FI	79 447		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 498 681	FK		FL	4 498 681		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	25 827		
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	28 164		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 436		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 557 109	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(317)		
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 059 713		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 154		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	814 350		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	54 378		
	Salaires et traitements*					FY	845 566		
	Charges sociales (10)					FZ	227 984		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	117 741	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	889 451		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 012 023		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	545 085		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	328		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 929		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 406		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	6 664		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 136		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 883		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	13 020		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 355)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	538 729		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2RG-RESTAURATION RAPIDE DE GUERANDE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	30 577	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	33 077	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	30 577	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	30 577	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 500	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	160 757	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 596 850	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 216 378	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	380 472	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	28 164
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	889 031
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			30 577			
Produits des cessions d'éléments d'actif				2 500		
Transfert de charges				30 577		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SARL 2RG-RESTAURATION RAPIDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 1 141 648 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 380 472 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté au compte 444 - Etat - impôts sur les bénéfices pour un montant de 47 652 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 47 652 euros.

La créance de CICE s'élevant à 47 652 euros sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2014.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 050			7 050
Immobilisations incorporelles	7 050			7 050
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	365 982	39 259	11 415	393 825
- Installations générales, agencements aménagements divers	757 210	1 060	3 506	754 764
- Matériel de transport	3 000		3 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 181	2 117	4 050	44 249
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 172 374	42 436	21 971	1 192 839
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	80	16 915		16 995
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	260	500		760
Immobilisations financières	340	17 415		17 755
ACTIF IMMOBILISE	1 179 763	59 851	21 971	1 217 644

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		42 436	17 415	59 851
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		42 436	17 415	59 851
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		21 971		21 971
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		21 971		21 971

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 050			7 050
Immobilisations incorporelles	7 050			7 050
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	259 281	47 786	11 415	295 652
- Installations générales, agencements aménagements divers	260 600	65 051	3 506	322 145
- Matériel de transport	3 000		3 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 491	4 904	4 050	32 345
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	554 373	117 741	21 971	650 143
ACTIF IMMOBILISE	561 422	117 741	21 971	657 193

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 122 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	760		760
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 814	5 814	
Autres	99 575	99 575	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 659	16 659	
Total	122 808	122 048	760
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournis.avoirs nn parven.	52 295
Interets c/c a recevoir	329
Debit.cred.div.prod.a rec	1 879
Total	54 502

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 1 305 euros pour une valeur comptable de 4 409 euros. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 3 103 euros.

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation à hauteur de 3 137 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 599 595 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	243	243		
- à plus de 1 an à l'origine	248 382	116 282	132 100	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 811	162 811		
Dettes fiscales et sociales	184 580	184 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 579	3 579		
Produits constatés d'avance				
Total	599 595	467 495	132 100	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	113 010			
(**) Dont envers les groupes et associés	3 579			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	28 060
Banques interets courus	243
Associés interets courus	1 033
Dettes prov conges payes	62 994
Charges sociales s/ cp	21 908
Etat autres ch. a payer	4 646
Formation continue	14 515
Taxe apprentissage	6 298
Effort construction	4 053
Total	143 751

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat d avance	16 659		
Total	16 659		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 1 845 euros

Résultat financier

	31/12/2014	31/12/2013
Produits financiers de participation	329	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 929	9 293
Reprises sur provisions et transferts de charge	3 407	3 802
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	6 664	13 095
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 137	3 407
Intérêts et charges assimilées	9 884	13 834
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	13 020	17 241
Résultat financier	-6 356	-4 146

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791020000 - Promotions calculees	5 645	
791030000 - Repas du personnel calcul	13 056	
791402000 - Rembt formation managers	9 463	
	28 164	
Total	28 164	

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 577	
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 500
Transfert de charges		30 577
TOTAL	30 577	33 077

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	503 719
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	47 652
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	7 239
Autres imputations	

AUTRES INFORMATIONS**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à échoir sur emprunts	5 768
Autres engagements donnés	5 768
Total	5 768
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution de la SAS RCA en garantie de l'Emprunt, capital restant dû	171 701
Avals et cautions	171 701
Autres engagements reçus	
Total	171 701
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 467 euros
La convention collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière après 10 ans d'ancienneté.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.